

Autorisation Préfectorale de pénétrer sur les propriétés privées du territoire de la Marne

La direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement envisage de réaliser une opération d'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, pédagogiques, minéralogiques ou paléontologiques sur le territoire de la Marne.

Afin de réaliser cette opération, la Préfecture a autorisé par arrêté, les agents des bureaux d'étude ou les associations mandatés par la DREAL à pénétrer dans les propriétés privées susceptibles d'être concernées.



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Documents

[Arrêté 2024-022 de la Préfecture](#)